

UNDT/2011/105, Al-Mulla

Décisions du TANU ou du TCNU

Évaluation de la gestion: Les réclamations contre les décisions qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'évaluation de la gestion ne sont pas à recevoir devant le Tribunal. Un demandeur ne peut demander aucune décision ou une réparation concernant ces décisions. Les événements qui les entourent peuvent faire partie de la matrice factuelle de l'application, mais elles sont au mieux périphériques.

Document du projet: il n'y a aucune exigence obligatoire dans les règles ou toute instruction administrative pour qu'un document de projet soit finalisé avant que le membre du personnel responsable ne prenne le poste de projet. Autorité pour les transferts latéraux sous ST / AI / 2006/3: Cette instruction administrative concerne le système de sélection du personnel et définit les procédures applicables du début à la fin du processus de sélection. Cependant, le paragraphe 2.4, dérivé du règlement 1.2 (c) du personnel, réserve expressément l'autorité de transférer latéralement les membres du personnel au chef de service. Autorité de retirer un transfert latéral: une décision de retirer une réaffectation est à la grande discrétion du chef de département.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a accepté un transfert latéral au niveau P-4 de Vienne à Abu Dhabi; Cependant, environ huit mois après l'offre qui lui a été fait et environ six mois après l'avoir officiellement accepté, le demandeur n'avait toujours pas déménagé à Abu Dhabi. Malgré les demandes répétées de l'intimé qu'il devrait prendre son poste sans délai, il a continué à soulever divers problèmes et à reporter son départ. Finalement, l'intimé a décidé de retirer la décision de réaffecter latéralement le demandeur. Il conteste cette dernière décision.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Al-Mulla

Entité

ONUDC

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2009/109

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

21 Jun 2011

Duty Judge

Juge Shaw

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Réaffectation ou transfert

Discrétion

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2006/3

Règlement du personnel

- Article 1.2(c)

Statut du personnel

- Disposition 1.2(a)